

Incidents de Combelles

Alain Fouillit fait le compte rendu des derniers développements des incidents survenus au village de Combelles.

Agglomération du Puy en Velay

Tous les détails des dossiers traités par l'Agglomération sont présentés au Conseil Municipal par Alain Fouillit.

Transfert Eau Assainissement : un cabinet d'études a été désigné et a commencé ses travaux

Projets structurants : pas de dossier (minimum 200 000 euros) pour le moment à présenter.

Adhésion de Monistrol d'Allier et Saint Préjet : le Conseil Municipal ne prend pas position.

Programme Local de l'Habitat : ne semble pas du tout concerner notre petite commune.

Taxe Ordures Ménagères : Suite au passage à la taxe, si des habitants de la Commune constataient des hausses exagérées, l'agglomération du Puy en Velay a mis en place une opération de réclamation.

Le Conseil Municipal rappelle sa position contre le rattachement de Saint Pal de Senouire à l'Agglomération et le vote contre de son délégué pour le remplacement de la redevance par la taxe.

Convention Bibliothèque Numérique

La proposition Altibox de la Bibliothèque Départementale est acceptée. Virginie Cerqueira responsable de la Bibliothèque Communale se charge de ce dossier de bibliothèque numérique cotisation annuelle environ 22 euros par an. 3 abstentions, 0 contre, 7 pour.

Gendarmerie

Les services locaux de la Gendarmerie ont été mis au courant d'incidents s'étant déroulés sur la Commune.

Molimard : des randonneurs ont signalé que le chemin PR615 était barré et les balises effacées. Problèmes récurrents depuis quelques années.

Lamothe : un fil de la ligne téléphonique a trainé sur la route et le faire réparer par Orange a relevé de la mission impossible. Pour ne pas prendre le risque d'être poursuivi pour le danger représenté sur la voie communale ou pour harcèlement auprès d'Orange, nous avons préféré faire un signalement à la gendarmerie.

Festi Forêt

La manifestation devrait se dérouler en septembre 2018. La commune ne souhaite pas organiser cette manifestation sur son territoire car il n'y a pas les infrastructures nécessaires en terrain et en personnel bénévole... De plus les normes imposées sont considérablement contraignantes (buvettes, vigie pirate, etc...)

Service des Domaines

Les services d'évaluation domaniale de la Direction des Finances Publiques (DGFIP) sont transférés à Saint Etienne.

Mise à jour du plan cadastrale

Mme MAZLOUMIAN Nathalie, géomètre du cadastre se rendra sur la commune au cours des mois d'octobre et novembre 2017 afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral.

De même, afin de faciliter les contacts avec les administrés, à la demande du Service des cadastres Alain Fouillit et Jean-Marc Roux acceptent d'accompagner Mme MAZLOUMIAN Nathalie dans ses travaux en commune si celle-ci en manifestait le besoin.

Inventaire général

L'inventaire général du patrimoine du Conseil d'Auvergne Rhône Alpes poursuit ses études sur le patrimoine mobilier public en particulier celui des lieux de cultes. L'équipe chargée de cet inventaire se rendra prochainement dans l'église. Le Conseil Municipal émet des réserves sur ces interventions extérieures.

Travaux

Le Bourg Parkings. Les dernières factures ont été payées. Le déblocage des dernières subventions est demandé. Abri matériel et pouzzolane à Clersanges. Le Conseil Municipal a décidé l'achat et la pose d'éléments de renforts béton verticaux pour l'intérieur pour séparer la partie pouzzolane du matériel. Il est décidé le goudronnage de l'intérieur et de l'accès du tunnel.

Par la suite il est envisagé l'acquisition d'un conteneur de rangement des outils.

Une cuve à gasoil a été donnée par Alain Fouillit.

Demande d'acquisition

A Clersanges une demande écrite est parvenue pour l'achat d'une rue du village cadastrée dans le domaine public de la Commune. Le Conseil Municipal a constaté que cette voie était impraticable. La procédure sera longue. Le prix de vente devra être équivalent aux dépenses engagées (géomètre expert et commissaire enquêteur) pour cette opération. L'acheteur sera contacté pour obtenir un accord ferme préalable. 1 abstention et 9 pour.

Photocopieur

Il est décidé de renouveler la formule location d'un matériel neuf de l'entreprise Fraisse pour le photocopieur du secrétariat.

Parc éolien

Réflexion en cours sur une proposition d'implantation. Les contacts seront poursuivis. 1 contre 9 pour.

Animations

Téléthon St Pal / Berbezit Samedi 28 octobre 2017 Organisé par les motards et un groupe de bénévoles (Responsables Christian Beaune et Alain Fouillit). En journée Balade motos quads. A partir de 19 h 30 Salle des Fêtes de St Pal Repas suivi d'une soirée dansante. Tous les bénéfices sont intégralement versés au Téléthon Truffade

Organisée par le Comité des Fêtes samedi 21 octobre. Soirée familiale à la salle des fêtes.

Repas des aînés

Organisé par le CCAS (Responsable Catherine Pierrot) dimanche 15 octobre. Repas de fin d'année des aînés de la commune à la salle des fêtes.

Limitation de vitesse

Une demande est parvenue en Mairie pour le village de Lamothe. Après examen de la situation et délibération, le Conseil Municipal ne donne pas suite.

Projet professionnel

Une proposition de projet d'implantation d'activité est examinée. Mme Berodias porteuse du projet sera contactée pour approfondir l'étude de faisabilité avec l'ancien moulin du Bourg par exemple.

Eau potable

Un devis d'équipement du réseau d'eau potable de relevé GPS, report et finalisation est accepté. Le Syndicat des Eaux du Velay est en charge de la réalisation de ce projet.

Orange

Une visite générale de la commune a été organisée avec les services techniques d'Orange pour inventorier tous les problèmes de ligne.

En fin de réunion un petit groupe de conseillers arrête un projet de motion de soutien au maire à proposer à l'ensemble de l'équipe municipale.

Le Conseil Municipal et le personnel communal unanimement et sans limite, apportent au Maire, Alain Fouillit, tout son soutien dans les circonstances actuelles.

En effet il a fait son devoir en tentant de raisonner une personne au comportement imprévisible et inquiétant. C'est à l'appel au secours d'une habitante du village qu'il s'est rendu au lieu-dit de Combelles. Là, devant des témoins, l'individu a eu un comportement menaçant.

C'est avec stupeur que le Conseil Municipal et les habitants de la Commune ont appris qu'une plainte avait été déposée contre le maire pour violation de domicile et violence commise en réunion... Le Conseil Municipal ne peut pas imaginer qu'une suite lui soit donnée.

Depuis de nombreuses années, Alain Fouillit, se donne totalement pour sa commune et ses habitants. En aucune circonstance il n'a fait preuve de violence ou n'a pas respecté la propriété d'autrui. Ce dépôt de plainte ne peut être que diffamatoire.

L'équipe municipale se déclare solidaire d'Alain Fouillit et espère que cette affaire sera classée sans suite pour le Maire.

L'équipe municipale renouvelle sa totale confiance à Alain Fouillit.